

Délibération n° 24 01 01

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Date de Convocation

05 mars 2024

Nbre de Membres

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à seize heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : M. RICHER, S. PÉTEILH, C. WALTER, J. LAVIGNE, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, C. DE LA BROSSE, B. CHAZEIX, A. LAVAL, M. CHADEYRAS, L. SALVINI,

Absents : B. BARRAUD, V. COUDUN, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA,

Mme V. COUDUN a donné pouvoir à Mme M. RICHER

Secrétaire de séance : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

Objet : Règlement Budgétaire et Financier du CCAS

Madame la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que par délibération du 19 décembre 2023 le conseil d'administration a adopté la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, parmi les règles de la M57, figure l'obligation pour le CCAS de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres au CCAS, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable. En tant que document de référence, le règlement a pour objectif de renforcer la cohérence entre les règles budgétaires et comptables et les pratiques de gestion. Il a également pour finalité de faciliter l'approbation des règles par l'ensemble de la collectivité.

Il sera actualisé en cas de besoin, et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires par voie d'avenant.

Le conseil d'administration après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- Approuve le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus.

**Pour copie certifié conforme,
Issoire, le 12 mars 2024**

**Pour Le Président du CCAS,
et par délégation, la Vice-Présidente,
Marie RICHER**

